

## Demande de remboursement de billets de banque canadiens contaminés ou mutilés

### Directives

1. La présente demande de remboursement s'applique uniquement aux billets de banque canadiens contaminés ou mutilés. Les pièces de monnaie et les monnaies étrangères ne sont pas acceptées et seront retournées.
2. Chaque demande doit être soumise au moyen du présent formulaire. Les formulaires incomplets seront retournés. L'évaluation de la demande s'amorcera sur réception du formulaire dûment rempli.
3. La demande de remboursement peut être soumise par une personne ou une entité qui est la détentrice légitime des billets de banque.
4. La personne qui soumet le formulaire doit remplir les **sections A, B, C, D et G**. À noter qu'une pièce d'identité et une preuve de résidence sont exigées pour toute demande de remboursement **supérieure** à 1 000 \$, comme il est indiqué à la **section E**.
5. Lorsqu'il soumet le formulaire, le demandeur doit fournir un chèque annulé ou les renseignements bancaires demandés à la **section B**.
6. Les institutions financières ou les sociétés de transport par véhicule blindé peuvent soumettre une demande en leur propre nom ou au nom d'un client.
  - i. L'institution financière ou la société de transport par véhicule blindé qui soumet une demande en son propre nom ne doit remplir que les **sections B, C, D et G**.
  - ii. L'institution financière ou la société de transport par véhicule blindé qui soumet une demande au nom d'un client doit remplir les **sections A, B, C, D et F**. La signature du client à la **section G** et une confirmation de la vérification de la pièce d'identité sont exigées pour toute demande de remboursement **supérieure** à 1 000 \$. Voir la **section E** pour connaître les pièces d'identité acceptées.
  - iii. Les demandes soumises par une institution financière doivent être envoyées pour recouvrement.
7. Les sociétés ou entités qui soumettent une demande en leur propre nom doivent remplir les **sections A, B, C, D et G**. Le nom d'une personne-ressource et le numéro de téléphone de la société ou de l'entité doivent être fournis à des fins de correspondance.
8. Toutes les demandes doivent être expédiées à : Banque du Canada, Services liés aux billets mutilés, 234, rue Wellington, Ottawa (Ontario), K1A 0G9, Canada. Il n'est pas possible de se présenter en personne à la Banque du Canada pour soumettre des billets aux Services liés aux billets mutilés.
9. Exigences relatives à l'emballage
  - i. Il appartient au demandeur de s'assurer que les billets contaminés envoyés pour évaluation à la Banque du Canada soient emballés conformément aux exigences des lois applicables en matière de transport de produits contaminés ou dangereux. Pour de plus amples renseignements à ce sujet, consultez le site Web <https://www.tc.gc.ca/tmd>.
  - ii. Sous réserve des exigences légales mentionnées à l'alinéa (i) ci-dessus, tous les billets de banque mutilés ou contaminés doivent être emballés dans un sac transparent et étanche dûment scellé.
  - iii. La demande de remboursement doit être insérée dans un sac distinct étanche et transparent dûment scellé.
  - iv. Le sac scellé renfermant la demande de remboursement doit être placé à l'intérieur du sac étanche contenant les billets de banque avant que ce dernier ne soit expédié à la Banque du Canada.
10. Une lettre de confirmation sera envoyée après la réception de la demande à la Banque du Canada.



A. RENSEIGNEMENTS PERSONNELS SUR LE DEMANDEUR											
Nom de l'entreprise											
Nom				Prénom(s)				Initiale(s)			
Adresse											
Numéro		Rue		Appartement		Ville		Province		Code postal	
Numéro(s) de téléphone											
Domicile				Travail (autre)				Adresse courriel (Obligatoire)			
B. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU VIREMENT AUTOMATIQUE											
Nom de l'institution financière				Adresse				Code postal			
Nom du ou des titulaires du compte											
Nom			Prénom(s)			/ Nom			Prénom(s)		
N° de transit				Numéro de l'institution				Numéro du compte			
Code identificateur de banque (code SWIFT)				Numéro du compte bancaire américain ( <i>banques américaines</i> )				Numéro de compte bancaire international ( <i>extérieur du Canada et des États-Unis</i> )			
Signature du demandeur ou d'un agent autorisé de l'institution financière								Date			
C. BILLETS DE BANQUE CONTAMINÉS OU MUTILÉS SOUMIS											
Coupure et nombre de billets de banque (estimation)						Valeur (estimation)				RÉSERVÉ À L'USAGE DE LA BANQUE DU CANADA	
										Évaluation	
1 \$ x											
2 \$ x											
5 \$ x											
10 \$ x											
20 \$ x											
50 \$ x											
100 \$ x											
1 000 \$ x											
Autres billets de banque canadiens : \$ x											
Nombre total de billets de banque :											
D. RENSEIGNEMENTS SUR LES BILLETS DE BANQUE CONTAMINÉS OU MUTILÉS											
Où avez-vous fait l'acquisition des billets de banque et pendant combien de temps ont-ils été en votre possession?											
<p>Les billets de banque ont-ils été contaminés ou mutilés pendant qu'ils étaient en votre possession? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p>											
<p>Décrivez en détail comment s'est produite la contamination ou la mutilation des billets de banque et décrivez la nature de la contamination ou de la mutilation.</p>											



**E. DEMANDE DE REMBOURSEMENT SUPÉRIEURE À 1 000 \$**

La Banque du Canada exige que le demandeur fournisse des renseignements additionnels, dont les documents suivants, pour toute demande supérieure à 1 000 \$, faute de quoi la demande sera retardée ou refusée :

- une (1) copie d'une pièce d'identité et une (1) copie d'une preuve de résidence.

**Pièces d'identité**

Les pièces d'identité et les preuves de résidence suivantes sont acceptées :

- Passeport valide
  - Carte de résident valide
  - Permis de conduire valide avec photo délivré par les autorités fédérales, provinciales ou territoriales
  - Autre pièce d'identité délivrée par les autorités fédérales, provinciales, territoriales ou municipales
- ➡ La carte d'assurance-maladie n'est pas considérée comme une pièce d'identité valide.

**Preuve de résidence**

- Avis de cotisation le plus récent
- Fiche de paye
- Facture de services publics (électricité, câble, téléphone, gaz, etc.) datant des six derniers mois
- Facture d'impôts fonciers
- Relevé de compte bancaire

**F. SOUMISSION PAR UN TIERS (INSTITUTION FINANCIÈRE OU SOCIÉTÉ DE TRANSPORT PAR VÉHICULE BLINDÉ)**

Nom de l'organisation	Numéro de transit (s'il y a lieu)	Numéro de téléphone
Adresse	Ville	Province
		Code postal
<p><b>POUR LES DEMANDES DE REMBOURSEMENT SUPÉRIEURES À 1 000 \$ SEULEMENT : cochez les cases ci-dessous pour confirmer que la pièce d'identité de demandeur a été vérifiée et qu'on a demandé à celui-ci d'apposer sa signature à la section G.</b></p> <p><input type="checkbox"/> Preuve d'identité vérifiée      <input type="checkbox"/> Signature du demandeur apposée à la section G</p>		
<p><b>Destinataire du paiement :</b></p> <p><input type="checkbox"/> Client      <input type="checkbox"/> Institution financière ou société de transport par véhicule blindé</p>		
Personne-ressource	Signature	Adresse courriel (Obligatoire)

**G. CONDITIONS**

En soumettant le présent formulaire et en tenant compte du traitement et du règlement possible d'une demande de remboursement de billets de banque contaminés ou mutilés (la « demande ») par la Banque du Canada, le demandeur accepte les conditions suivantes :

1. Tous les risques associés à l'envoi de la demande par la poste sont assumés par le demandeur. La Banque du Canada ainsi que ses administrateurs, cadres, employés et autres représentants ne sont pas responsables des frais liés à cette demande ni des dommages pouvant être causés aux billets de banque au cours de leur traitement, ni des billets de banque perdus pendant le transport.
2. Le demandeur reconnaît que les communications Internet sont par leur nature ouvertes, quelles que soient les mesures de sécurité adoptées, et convient que la Banque peut néanmoins communiquer avec lui par courriel ou d'autres formes de communication électronique aux fins de traitement de la demande.
3. Le demandeur fournit toute l'information, y compris les renseignements personnels, exigée par la Banque du Canada pour le traitement de la demande, et consent à la collecte, à l'utilisation et, au besoin, à la divulgation de cette information aux fins que la Banque, à sa seule discrétion, détermine. Le demandeur reconnaît en outre que cette information est assujettie aux lois s'appliquant aux activités de la Banque, notamment la *Loi sur l'accès à l'information* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Toutes questions se rapportant à l'application de cette dernière peut être adressée au : ➡ Service de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels de la Banque du Canada, par téléphone, au numéro **1 866 478-3059**, ou par courriel, l'adresse [ATIP-AIPRP@banqueducanada.ca](mailto:ATIP-AIPRP@banqueducanada.ca).
4. Le demandeur déclare et garantit que les renseignements fournis à la Banque du Canada sont véridiques et complets et qu'il est le détenteur légitime des billets de banque contaminés ou mutilés.
5. Le demandeur accepte d'indemniser la Banque du Canada ainsi que ses administrateurs, cadres, employés et autres représentants de toute perte, dette ou pénalité, de tout dommage ou coût et de toute autre dépense de quelque nature que ce soit découlant de tout acte ou toute omission liés directement ou indirectement à la présente demande.
6. Les frais de virement automatique liés au traitement de la demande sont à la charge du demandeur.
7. La Banque du Canada, à sa seule discrétion et sans préavis, peut :
  - a. demander au demandeur de nettoyer les billets de banque contaminés ou mutilés à sa satisfaction avant qu'elle ne procède au traitement de la demande;
  - b. refuser de régler une demande dans des circonstances qu'elle considère comme suspectes;
  - c. communiquer à des tiers tout renseignement fourni en lien avec une demande, notamment à des organismes d'application de la loi, à l'Agence de revenu du Canada et au Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada;
  - d. garder ou détruire les billets de banque qui accompagnent toute demande refusée.

Signature du demandeur	Date
------------------------	------

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez téléphoner au numéro **1 800 303-1282** ou envoyer un courriel à l'adresse [info@banqueducanada.ca](mailto:info@banqueducanada.ca)